



## **REGLEMENT INTERIEUR**

- ❖ Il est formellement interdit de manger, fumer, de consommer ou d'introduire de l'alcool ou toute autre substance illicite dans les locaux.
- ❖ Les élèves devront adopter un comportement respectueux à l'égard des autres élèves, ainsi qu'envers le personnel de l'auto-école.
- ❖ Ils sont également tenus de respecter le matériel et les locaux.
- ❖ Ils s'engagent à respecter les horaires de code prévus par l'établissement.
- ❖ Les portables devront être éteints durant la séance de code et de conduite.
- ❖ Une tenue vestimentaire décente sera adaptée pour faire les leçons de conduite.
- ❖ L'établissement ne sera pas tenu responsable des vols et / ou détérioration dans nos locaux.
- ❖ Les leçons de conduite devront être décommandées au moins 2 jours ouvrés avant la date prévue de celles-ci sous peine d'être facturées.
- ❖ Toute absence à une leçon de conduite sera facturée.
- ❖ Le solde de la formation devra être réglé au moins 1 semaine avant la date de la présentation à l'examen pratique afin de valider celle-ci.
- ❖ Enfin, pour assurer l'entente et l'harmonie de tous, le respect de l'autre et le dialogue seront privilégiés au sein de notre établissement.

**LA DIRECTION**